

PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS JULES FERRY



Directrice : Nadia DAHER
ACCUEIL DE LOISIRS JULES FERRY
01 30 72 44 96
06.33.50.20.38
clm.julesferry@ville-franconville.fr
6 RUE D'ERMONT
95130 FRANCONVILLE LA GARENNE

SOMMAIRE

I- Contexte	2
II- Présentation de l'accueil de loisirs Jules Ferry	3
1- Environnement	3
2- Les locaux et les moyens matériels	3
3- Le public accueilli	4
4- L'équipe d'encadrement	4
5- Le rôle de la direction	5
A- La gestion pédagogique	5
B- L'encadrement de l'équipe	5
C- L'organisation et la gestion quotidienne	5
D- Le lien avec les partenaires et les familles	5
6- Le rôle des animateurs en accueil de loisirs	5
III- Les intentions pédagogiques	6
1- Constat	6
2- Le projet éducatif de la ville 2025-2030	6
3- Les objectifs généraux et pédagogiques	7
4- Les moyens et les résultats attendus	8
A- Moyens Humains	8
B- Moyens matériels et financiers	8
C- Organisation :	9
D- Partenaires :	9
IV- Le fonctionnement d'accueil de loisirs	10
1- L'accueil du matin	10
A- Organisation du personnel	10
B- Fonctionnement :	10
2- L'accueil du soir	10
A- Organisation personnel	10
B- Fonctionnement	10
3- La pause méridienne de 11h30 à 13h25	11
A- Les repas	11
B- Temps extérieur	12
4- Les mercredis	13
5- Les activités	13
V- Hygiène et sécurité :	14
1- La gestion des soins par l'équipe d'animation	14
2- Prise en charge des enfants avec PAI	16
A- Le rôle des familles	16
B- Le rôle de l'accueil de loisirs	16
3- Procédure de sécurité incendie	17
4- Procédure anti-intrusion	19
VI- Conclusion et Evaluation	19

V- Contexte

Franconville est une ville située dans le département du Val d'Oise en région Ile-de-France, elle a 37 967 habitants (source Insee 2021). Elle fait partie de la communauté d'agglomération Val Parisis et bénéficie d'une localisation privilégiée, à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Paris.

Franconville est une ville dynamique riche en infrastructures :

- De nombreuses écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées, ainsi que des structures d'accueil périscolaires et extrascolaires,
- Des équipements sportifs variés (stades, gymnases, piscine,) et des lieux culturels (médiathèque, conservatoire, théâtre, cinéma),
- Des espaces verts : le parc Cadet de Vaux et plusieurs aires de jeux favorisent la vie de plein air et la convivialité

La mairie de Franconville-la-Garenne, située 11 rue de la station 95130 Franconville-la-Garenne, permet aux enfants du territoire d'être accueillis sur l'ensemble des accueils de loisirs maternelles et élémentaires.

Contact du service enfance :

direction.enfance@ville-franconville.fr

01.39.32.68.26



Source : <https://www.ville-franconville.fr/plan-de-franconville/>

VI- Présentation de l'accueil de loisirs Jules Ferry

1- Environnement :

L'accueil de loisirs Jules Ferry est une structure municipale, située au 6/8 rue d'Erment 95130 Franconville-la-Garenne. Elle se situe à proximité d'un grand espace vert, le parc Cadet de Vaux, de l'école de musique et du centre culturel Saint-Exupéry où l'on y trouve le cinéma Henri Langlois, une salle d'exposition, la bibliothèque. L'accueil se trouve non loin du gymnase Jules Ferry et Bel Air.

2- Les locaux et les moyens matériels :

L'accueil de loisirs dispose :

Hall d'accueil
Avec un espace lecture et
un coin baby-foot

**Deux réfectoires
élémentaires et un
réfectoire maternel où
les enfants goutent le
soir**

Salle pour les animateurs

Bureau pour la direction

2 salles d'activités
**1 partagé avec le scolaire, afin
de faire déjeuner les enfants
de maternelle, le midi**

**Deux blocs sanitaires,
garçon/filles de la
maternelle**

**Gymnase, utilisé sur le
temps de la pause
méridienne**

**Une cour maternelle et deux cours
élémentaire dont une est bien
aménagée (bancs et tables rondes)**

Sanitaires filles (élémentaire)
Sanitaires garçons (élémentaire)
Sanitaires (adultes)

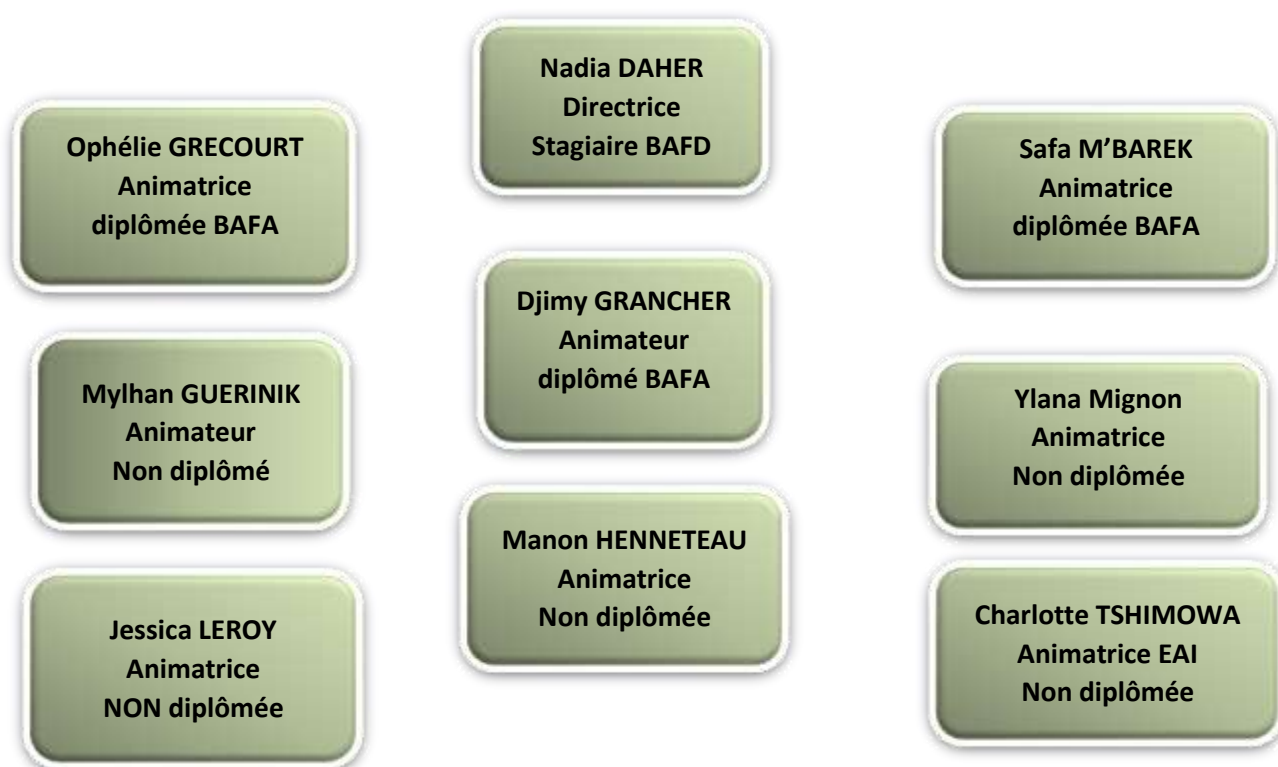
3 : Le public accueilli :

L'accueil de loisirs Jules Ferry est ouvert aux enfants des écoles maternelle et élémentaire de Jules Ferry.

- **7h00 à 8h20** accueil du matin (Tous les niveaux)
- **11h30 à 13h20** pause méridienne (les enfants de l'élémentaire)
- **16h30 à 19h00** postscolaire (les enfants de la maternelle et CP)
- **18h00 à 19h00** post-étude (CE1 au CM2)
- **Les mercredis et vacances**, sauf exception, les enfants de la maternelle et les élémentaires seront accueillis à l'accueil de loisirs Planet'Elem (secteur Fontaine Bertin/Planet Elem).

Nous accueillons sur le temps méridien environ 190 enfants âgés de 6 à 11 ans ; 40 enfants en moyenne, âgés de 3 à 11 ans, sur les temps périscolaires.

4 : L'équipe d'encadrement :



5- Le rôle de la direction :

Le directeur d'un accueil de loisirs est garant du bon fonctionnement de la structure et de la qualité éducative de l'accueil proposé aux enfants, il assure :

A- La gestion pédagogique :

- Elaboration, mise en œuvre et suivi du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la collectivité et les besoins des enfants.

B- L'encadrement de l'équipe :

- Recrutement, animation, coordination et accompagnement des animateurs pour favoriser la cohésion de la montée en compétence.

C- L'organisation et la gestion quotidienne :

- Planification des activités, gestion des locaux, du matériel et suivi administratif (inscriptions, communication avec les familles, relations avec la collectivité).

D- Le lien avec les partenaires et les familles :

- Communication régulière, écoute et accompagnement des parents, travail en partenariat avec les institutions et acteurs locaux.

6- Le rôle des animateurs en accueil de loisirs :

Les animateurs ont pour mission d'assurer l'encadrement, la sécurité et le bien-être des enfants accueillis. Ils :

- Veillent à la sécurité physique, morale et affective des enfants, en garantissant un cadre bienveillant et sécurisant.
- Accompagnent les enfants dans leur quotidien en créant un climat de confiance, d'écoute et de respect.
- Proposent, animent et adaptent des activités ludiques, éducatives, sportives ou culturelles en lien avec le projet pédagogique.
- Favorisent la socialisation et l'autonomie en encourageant la coopération, la créativité et l'expression personnelle des enfants.
- Participent à la vie de l'équipe en communiquant, en échangeant et contribuant à la cohérence du projet éducatif.
- L'animateur est ainsi un repère éducatif et un médiateur du vivre ensemble, contribuant chaque jour à l'épanouissement et au développement des enfants.

VII- Les intentions pédagogiques

1-Constat :

Lors des différents temps d'accueil des enfants à l'accueil de loisirs Jules Ferry, nous avons observé que de nombreux enfants expriment spontanément des compétences et des talents variés. Certains se distinguent par leur aisance dans la danse, d'autres montrent une créativité particulière à travers des jeux de rôle (mise en scène, dinette...)

Tandis que certains manifestent une énergie importante dans des jeux plus physiques, parfois traduite par des échanges brusques.

Ces observations mettent en évidence la richesse et la diversité des aptitudes présentes chez les enfants. Elles révèlent également le besoin de leur offrir un cadre structuré qui leur permette d'exprimer positivement leurs talents, de canaliser leur énergie et de développer leurs compétences individuelles et collectives.

Cela pourrait se traduire par la mise en place de thématiques mensuelles pendant la pause méridienne et par une organisation des activités qui laisse davantage de place au choix des enfants, afin de renforcer leur autonomie, leur confiance en eux et leur plaisir de participer.

2- Le projet éducatif de la ville 2025-2030 :

Cette année, la ville a mis en place un nouveau Projet Educatif de Territoire 2025-2030 (PEDT) qui élabore un cadre commun d'actions éducatives en lien avec l'ensemble des partenaires (Éducation nationale, familles, associations, institutions).

Il vise à renforcer la cohérence éducative et à offrir aux enfants un parcours riche et équilibré entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Il a pour objectifs de maintenir et développer les liens entre les acteurs, de réaffirmer les valeurs de la République et de la laïcité, et de favoriser l'égalité des chances et la solidarité en permettant à chaque enfant d'accéder à des activités diversifiées et inclusives.

Pour atteindre ces ambitions, plusieurs axes sont privilégiés :

- Favoriser l'accès à la culture et au numérique en promouvant un usage éducatif et responsable de ce dernier.
- Promouvoir le respect de l'environnement et le développement durable
- Développer la pratique du sport, source de bien-être d'esprit d'équipe et de citoyenneté.

3- Les objectifs généraux et pédagogiques :

Objectif général La créativité		
Objectif opérationnel	Actions	Critères d'évaluation Qualitatif/quantitatif
Permettre aux enfants d'exprimer leurs idées et leurs activités variées (artistiques, culturelles, sportives)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la boîte à idées où les enfants déposent leurs propositions d'activités. - Organiser des thématiques mensuelles et des temps forts variés. - Feedback positif et encouragement personnalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de participation des enfants aux différentes activités. - Implication, enthousiasme et motivation dans les activités choisies
Encourager la prise d'initiative et l'imagination au sein du groupe, à travers les jeux et les projets collectifs.	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités ouvertes sans consignes strictes - Encourager les enfants à proposer des variantes de jeux ou à inventer des nouvelles règles ensemble. - Adapter les rôles pour que chacun puisse prendre des initiatives selon ses compétences et capacités 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquences et régularité des initiatives prises par l'enfant - Capacité à apporter des idées nouvelles et implication visible lors des prises d'initiative.
Valoriser les productions des enfants afin de renforcer leur confiance en eux et leur motivation	<ul style="list-style-type: none"> - Exposer les idées originales des enfants (mur d'exposition, carnet des talents...) - Organiser des temps de présentation des productions à l'ensemble du groupe. - Faire participer les enfants à la valorisation des productions des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence des enfants qui participent volontairement aux moments de présentation - Degré de confiance en soi observé : l'enfant ose présenter, expliquer, défendre son travail devant les autres.

Objectif général Mieux vivre ensemble		
Favoriser le respect et l'inclusion de tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de règles de vie avec les enfants. - Organisation des ateliers de sensibilisation aux différences et au handicap. - Proposition des activités accessibles à tous 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence des interactions entre enfants avec ou sans handicap. - Degré d'autonomie et de bien-être ressenti par les enfants dans le collectif
Encourager la coopération et la solidarité	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place des jeux coopératifs - Réalisation de fresques ou affiches par petits groupes -Valoriser et féliciter les gestes solidaires et la coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de situations où les enfants réussissent une tâche collective grâce à la coopération. - Capacité des enfants à travailler ensemble pour atteindre un objectif commun
Développer des modes de communication bienveillants et inventifs pour gérer les conflits et valoriser les différences	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place l'atelier méditation (gestion de conflits par les enfants médiateurs) - Organisation des ateliers de communication et de l'écoute - Création d'affiche et de règles collectives pour le respect et la communication dans le groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - fréquence des moments où les enfants utilisent des techniques de médiation, de discussion positive - Capacité des enfants à maintenir un climat de respect et de bienveillance après un désaccord.

4- Les moyens et les résultats attendus :

Pour atteindre les objectifs opérationnels, l'équipe d'animation met en place différents moyens pédagogique :

A- Moyens Humains : équipe d'animation impliquée et formée, répartition claire des rôles, appui ponctuel des animateurs EAI (Encadrant d'Accueil Inclusif) permet de favoriser l'accueil et la participation des enfants en situation de handicap, en complément de l'équipe d'animation

B- Moyens matériels et financiers : salles d'activités, cour, préau, gymnase, matériel pédagogique varié (jeux, fournitures, équipement sportifs)

Un budget annuel est attribué et géré par la direction, qui assure sa répartition sur plusieurs postes principaux : fournitures, petit équipement, sorties, transport, prestataires, et alimentaires.

Ce budget permet de garantir la mise en place et le renouvellement des activités proposées

C- Organisation :

- Des réunions d'équipe régulières (une fois par semaine) permettant d'assurer un suivi du fonctionnement quotidien, de partager les observations et d'apporter des ajustements.
- Des réunions de secteur (une à deux fois par trimestre) favorisant la mise en commun des projets.
- Des réunions spécifiques à l'organisation des événements de l'année (fêtes, soirées familles) afin d'assurer une préparation concertée et anticipée.

D- Partenaires : nous travaillons en partenariat avec différentes associations et structures sportives et culturelles de la ville, telles que la bibliothèque, la patinoire, la piscine ou encore les gymnases selon les disponibilités. Ces collaborations permettent de diversifier les activités et d'ouvrir les enfants sur leur environnement local.

Nous faisons également appel à des prestataires extérieurs à la commune lorsque cela est nécessaire, afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants et d'enrichir l'offre éducative.

👉👉 Les résultats attendus visent à ce qu'au moins 50% des enfants atteignent les objectifs opérationnels, en termes de créativité, d'initiative, de coopération et d'inclusion.



IV- Le fonctionnement d'accueil de loisirs :

1- L'accueil du matin : De 7h00 à 8h20 :

A- Organisation du personnel :

- Un animateur chargé de l'accueil à l'entrée : il reçoit les parents, prend en charge les inscriptions sur la tablette et répond aux questions éventuelles des familles.
- Trois autres animateurs sont présents dans la salle pour accueillir directement les enfants

B- Fonctionnement :

- Chaque enfant est accueilli chaleureusement par un animateur dès son arrivée dans la salle.
- L'animateur en salle note l'arrivée de l'enfant dans le cahier de pointage afin d'assurer un suivi précis de la fréquentation.
- Les animateurs veillent à ce que chaque enfant soit rapidement intégré aux jeux libres ou aux activités proposées et accompagné selon ses besoins.

Il sera proposé, le matin, des animations autour de jeux de société, des jeux extérieurs, des ateliers créatifs et culturels et enfin des ateliers d'expression corporelle et orale.

A 8h20, les enfants en école maternelle sont amenés en classe par les animateurs. La transmission des informations se fait entre les animateurs et les enseignants.

Pour les enfants se trouvant en école élémentaire, un animateur les accompagne dans la cour. Il est important de préciser que cette organisation est présente le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

2- L'accueil du soir : De 16h30 à 19h00 :

A- organisation personnel :

- Arrivant à 16h20, les animateurs préparent le gouter avant de récupérer les enfants.
- Les animateurs se déplacent ensuite dans les classes de maternelle pour aller chercher directement les enfants.
- Les animateurs en élémentaire se déplacent dans la cour pour prendre en charge les enfants qui restent au centre le soir (les classes des CP).

B- Fonctionnement :

- Avant de quitter l'école, les animateurs comptent les enfants pour s'assurer de la présence de tous.
- Les enfants récupérés sont ensuite conduits au centre, passent aux toilettes, puis sont installés dans les réfectoires pour le gouter. Les petites et moyennes et grandes sections goûtent dans le réfectoire maternel et les CP sont dans le réfectoire élémentaire accolé au réfectoire maternel.

- L'appel est réalisé à la fois sur la tablette et dans le cahier de pointage, garantissant un suivi précis de la fréquentation.
- Les animateurs accompagnent les enfants et veillent à ce que le goûter se déroule dans un cadre calme et sécurisé.
- Après le goûter, les animateurs accompagnent les enfants dans la cour pour profiter du beau temps ou dans les salles d'activités et proposer soit des jeux organisés, des jeux libres, ateliers créatifs et culturels, ateliers d'expression corporelle et orale (selon les envies et les besoins des enfants).

Pendant ce temps, un animateur dédié à l'accueil du soir prend en charge les familles à l'entrée du centre. Il met en place un cahier d'émargement permettant aux parents de signer lors de la récupération de leurs enfants, assurant un suivi précis et sécurisé.

A partir de 18h00, Un animateur se déplace pour récupérer les enfants de post-étude, du CE1 au CM2, qui restent au centre. Il s'assure de leur présence, les accompagne dans les locaux et veille à ce qu'ils rejoignent les ateliers proposés.

A 18h30, un temps de retour au calme sera proposé par l'équipe d'animation, afin de répondre au rythme des enfants. Ce temps sera animé par un atelier de lecture ou d'expression orale.

3- La pause méridienne De 11h30 à 13h25 :

Pour les enfants d'élémentaires, ce temps est encadré par les animateurs de l'accueil de loisirs, Il s'organise en deux services de repas, repartis dans deux réfectoires distincts, chacun accueille trois à quatre classes.

11h30

Dans la cour, les animateurs effectuent l'appel à un emplacement précis attribué à chaque classe.

Chaque animateur est désigné comme référent de sa classe et veille à vérifier la présence de tous les enfants inscrits sur la tablette. En cas d'absence d'un enfant noté présent sur la liste, l'animateur doit s'assurer du caractère justifié de cette absence, soit en se rapprochant de l'enseignant, soit, si nécessaire, en sollicitant la direction afin de contacter la famille.

A- les repas :

Lors du déjeuner, les enfants peuvent s'installer librement avec les camarades de leur choix. Toutefois, les animateurs se réservent la possibilité de modifier les places si la situation l'exige.

Chaque service du repas dure en moyenne une heure, afin de garantir un temps adapté à tous les enfants.

11h40 12h30

Temps du repas pour le 1er service.

12h30 13h20

Temps du repas pour le 2ème service.

B- Temps extérieur :

En complément du temps de repas, les enfants profitent d'un temps à l'extérieur qui favorise à la fois la détente et la participation à des activités éducatives.

- Organisation des ateliers :

Des ateliers sont proposés autour de thématique mensuelle ou saisonnières. Les enfants ont la possibilité d'exprimer leurs talents, de proposer des idées d'activités ou de jouer librement.

- Positionnement des animateurs :

Un tableau de positionnement est établi chaque jour pour garantir une organisation claire :

- Surveillance des sanitaires
- Animation des ateliers
- Prise en charge de la pharmacie

- Règles de la surveillance :

Les animateurs en charge de la surveillance doivent se placer dans la cour de façon stratégique, afin de conserver un visuel sur l'ensemble des enfants. Cette disposition permet d'intervenir rapidement en cas de besoin et de prévenir tout risque d'accident.

L'animateur qui se charge de la surveillance, doit aussi gérer l'atelier médiation qui est mis en place afin de responsabiliser les enfants et de favoriser un climat serein dans la cour.

Les enfants volontaires portent un brassard (Sécurité) qui les identifie auprès de leurs camarades. Leur rôle est d'aider à résoudre les petits conflits du quotidien en utilisant un message clair, dans le calme et le respect de chacun.

Objectifs de la médiation :

- Responsabiliser les enfants en leur confiant un rôle actif
- Développer leurs compétences sociales (écoute, respect, communication bienveillante).
- Prévenir et apaiser les tensions entre pairs
- Favoriser l'autonomie et la coopération au sein du groupe.

13h20

Fin de la pause méridienne,

Les enfants qui du premier service et qui sont en atelier sont libérés et rejoignent la cour.

Les enfants du deuxième service, qui terminent leur repas, sortent calmement pour aller jouer dans la cour, sous la surveillance des enseignants.

Les animateurs assurent la transmission aux enseignants concernant les enfants qui nécessitent une attention particulière ou un suivi spécifique (blessés, enfant malade...)

5- Les mercredis :

Le mercredi est une journée extrascolaire entièrement dédiée à l'accueil des enfants, en dehors du temps scolaire. Les familles peuvent inscrire leurs enfants afin qu'ils bénéficient d'un cadre éducatif sécurisé et d'activités variées. Cette journée permet aux enfants de participer à des ateliers ludique, créatifs ou culturels, organisés par l'équipe d'animation, et de vivre des temps collectifs favorisant l'autonomie, la coopération et le respect de chacun.

La structure accueille les enfants tout au long de la journée, avec une organisation adaptée aux différents rythmes.

Les familles disposent d'une grande souplesse dans les inscriptions, elles peuvent choisir entre plusieurs formules selon leurs besoins et ceux de leurs enfants :

- Journée complète de 7h00 à 19h00
- Demi-journée matin sans repas de 7h00 à 11h30
- Demi-journée matin avec repas de 7h00 à 13h30
- Demi-journée après-midi avec repas de 11h30 à 19h00
- Demi-journée sans repas de 13h30 à 19h00

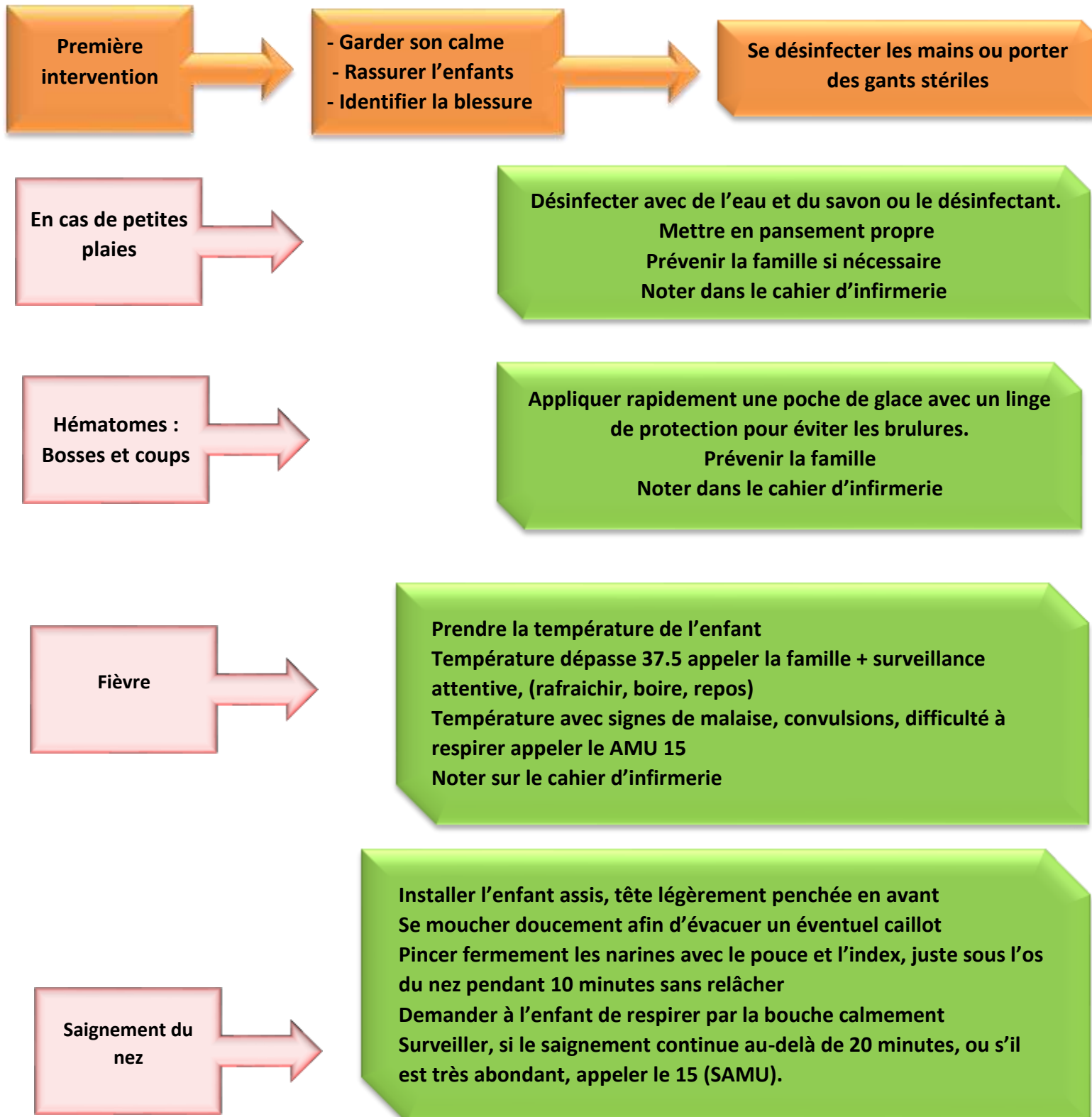
6- Les activités :

L'activité est source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants, mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées.

C'est en jouant que l'enfant découvre le monde et les possibilités d'agir sur lui. Il découvre ses possibilités corporelles (courir, sauter, grimper, ramper...) et développe sa créativité (créer, laisser faire son imaginaire). Il s'agit d'un moment d'échange et de partage entre les enfants et les animateurs. Chaque enfant a un rythme qui lui est spécifique. Les contraintes de la collectivité ne doivent pas l'emporter sur le respect de ses rythmes. C'est à l'accueil de loisirs de s'adapter au mieux à chaque enfant et non l'inverse. L'équipe d'animation adaptera ses activités en fonction des moments de la journée. Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants. Elles sont travaillées avec les enfants, et sont affichées (sous forme de texte ou de dessin) pour permettre à chacun de s'y référer facilement.

V- Hygiène et sécurité :

1- La gestion des soins par l'équipe d'animation :



Brulures

Eloigner immédiatement l'enfant de la source de chaleur (chaud, objet brulant...)
Enlever délicatement les vêtements ou bijoux autour de la zone, sauf s'ils colle à la peau
Refroidir la brulure immédiatement sous l'eau tempérée (15 à 20 C°) à faible pression, pendant en mois 10 minutes
Couvrir la zone avec une compresse stérile
Appeler le SAMU 15 au cas de brulures graves (étendue ou profonde)

Accidents grave

- Sécuriser le lieu de l'accident, éloigner les enfants et supprimer le danger
- Evaluer l'état de l'enfant (conscience, respiration, saignement, douleur)
- Ne pas déplacer l'enfant, sauf danger immédiat (incendie, route...)
- Prévenir immédiatement les secours (15 ou 112) en donnant :
Identité et âge de l'enfant,
Lieu exacte (adresse précise, accès)
Description de l'accident et de l'état de l'enfant
Gestes déjà effectués
- Appliquer si nécessaire les gestes de 1ers secours (pression sur plaie, mise en PLS si inconscient et respire, massage cardiaque si arrêt respiratoire...)
- prévenir la direction et préparer les documents nécessaires (Fiche sanitaire, identité).
- Informer les parents dès que possible (mais après appel aux urgences)

2- Prise en charge des enfants avec PAI (projet d'Accueil Individualisé) :

Le projet d'accueil individualisé PAI est un document officiel qui permet de préciser l'organisation de la vie quotidienne d'un enfant atteint de maladie chronique, d'allergie, ou nécessitant un régime alimentaire particulier. Il est établi en concertation entre la famille, le médecin scolaire la direction de l'école et /ou de l'accueil de loisirs.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, le PAI a pour objectif :

- Garantir la sécurité et le bien-être de l'enfant
- Préciser les gestes à adopter en cas d'urgence médicale
- Définir les adaptations nécessaires (alimentaires, organisationnelles, médicales)

A- Le rôle des familles :

- Fournir à la direction de l'accueil de loisirs le PAI signé (avec les ordonnances médicales si nécessaire)
- Apporter le traitement prescrit (dans son emballage d'origine, avec la notice)
- Remettre les éventuels paniers repas dans des contenants adaptés et identifiés au nom de l'enfant
- Tenir l'équipe informée de toute évolution de l'état de santé de l'enfant.

B- Le rôle de l'accueil de loisirs :

- S'assurer que chaque enfant concerné dispose d'un PAI à jour
- Mettre à disposition des équipes les informations essentielles du PAI dans le respect de la confidentialité
- Former les animateurs aux gestes et conduites à tenir prévus dans le PAI
- Veiller au respect des consignes concernant les paniers repas (stockage, réchauffage si autorisé, service).
- Garantir un suivi rigoureux des traitements ou protocoles (horaires, conditions d'administration)
- Communiquer avec les familles en cas de besoin ou de situation exceptionnelle.

3- Procédure de sécurité incendie :

Lorsque l'alarme retentit, les animateurs évacuent les enfants par les issues de secours accessibles et les plus proches.

➤ Une personne est en charge de récupérer les cahiers de listings de présences (cahiers et tablettes), le dossier contenant toutes les fiches sanitaires et les traitements de premières urgences.

➤ Les animateurs emmèneront les enfants au point de rassemblement puis un appel des enfants est effectué.

➤ Une personne doit appeler les pompiers et vérifier qu'il ne reste plus personne dans les locaux.

➤ L'emplacement des extincteurs est indiqué sur le plan d'évacuation.

➤ Des exercices d'évacuation seront faits sur les temps du soir. Il en sera de même sur les mercredis et les périodes de vacances, sur l'accueil Planet/Bertin



SIGNALER :

La personne qui découvre le foyer.
Actionne l'alarme la plus proche
(repérer les boîtiers rouges dans
les différents lieux de vie).

ÉVACUER :

Les enfants doivent
immédiatement cesser leur activité (ou
repas, jeu...), ne pas chercher à mettre
des vêtements supplémentaires et être
évacués par l'issue la plus proche, dans
le calme par les animateurs

REJOINDRE

Le point de rassemblement.

FERMER :

Toutes les portes et fenêtres
pour éviter l'appel d'air

VERIFIER :

Qu'il ne reste aucun enfant ou adulte dans les
locaux (compter et faire l'appel
nominativement des enfants, animateurs et
toute autre personne présente dans la
structure)

APPELLER :

Parallèlement à l'évacuation, il faut appeler les
sapeurs-pompiers au 18

*Le temps d'une
évacuation est
estimé à 3
minutes.*

IMPORTANT

- Toutes les issues de secours doivent être libres à tous moments de la journée.
- Chaque animateur doit savoir en permanence le nombre d'enfants qu'il a à sa charge, ainsi que l'effectif global.
- Le signal d'alarme est un ordre impératif d'évacuation immédiate !
- Dès l'arrivée des pompiers, leur confirmer que tout le monde a bien été évacué, ainsi ils peuvent s'attaquer directement à l'incendie, sinon, ils doivent lancer une opération de recherche.

4- Procédure anti-intrusion :

La sécurité du groupe reste notre priorité absolue.

Nous garantissons la mise en place des mesures suivantes :

- Fermeture des accès de l'établissement chaque soir.
- Fermeture des portes des bâtiments, sans clé, pour permettre une évacuation rapide en cas d'incendie
- La directrice et l'équipe d'animation veillent à connaître toutes les personnes présentes dans l'établissement et à surveiller leurs comportements.
- Comptage régulier des enfants, surtout avant chaque déplacement.
- Aucun enfant ne quitte la structure sans l'autorisation du directeur ou d'un animateur.

L'ensemble de l'équipe pédagogique est en droit de vérifier l'identité de toute personne venant chercher un enfant, y compris les parents.

Pour la sécurité des enfants, il est essentiel que les parents effectuent les démarches autorisant des tiers à venir les récupérer.

Trois options sont possibles

- Via le Kiosque famille en renseignant l'identité des personnes autorisées.
- Par mail adressé aux responsables de l'accueil de loisirs, précisant les personnes autorisées
- Manuellement, en rédigeant une autorisation écrite, datée et signée par le parent qui l'a rédigée

VI- Conclusion et Evaluation :

Ce projet pédagogique illustre notre engagement à offrir un cadre éducatif structuré, inclusif et stimulant pour tous les enfants accueillis. Il repose sur des objectifs précis visant à favoriser le développement global de chaque enfant, en prenant en compte leurs besoins individuels et en valorisant la diversité des profils et des capacités.

Ce projet reste évolutif, il sera régulièrement ajusté en fonction des observations, des retours de l'équipe et des besoins des enfants, afin de garantir une amélioration continue et un impact réel sur le développement et le bien-être de chaque enfant accueilli.